



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 64150

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le choix de la date pour commémorer le souvenir de l'esclavage colonial. En effet, conformément à la loi reconnaissant la traite et l'esclavage des nègres comme crime contre l'humanité, le Premier ministre a nommé une commission pour la mémoire de l'esclavage, chargée de proposer une date de souvenir de l'esclavage colonial. Cette commission devrait bientôt proposer une date, qui se doit d'être consensuelle. Un bon nombre de Français, pour la plupart originaires de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, veulent rendre hommage aux millions de victimes de l'esclavage colonial et demandent que leur martyre soit reconnu en tant que crime contre l'humanité. Le choix d'une date consensuelle permettrait enfin l'avènement d'une citoyenneté apaisée de cette communauté au sein de la République. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64150

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4458